

**Council Member Inquiry Form**  
**Demande de renseignement d'un membre du Conseil**

**Subject: City of Ottawa Spay/Neuter Clinic**

**Objet : Clinique de stérilisation de la Ville d'Ottawa**

**Submitted at:** Emergency Preparedness  
and Protective Services Committee

**Présenté au:** Comité des services de  
protection et de préparation aux situations  
d'urgence

**From/Exp.:**

**Date:** December 1, 2023

**File/Dossier :**

Councillor/Conseiller(e):  
S. Devine

**Date: le** 1er décembre  
2023

EPPSC 2023-06

**To/Destinataire:**

General Manager, Emergency & Protective Services /  
Directeur général, Services de protection et d'urgence

By-law and Regulatory Services / Services des règlements municipaux

**Inquiry**

**The HolliBell Foundation is a registered not-for-profit (in the process of obtaining charitable status) whose mission is to promote animal welfare through funding the spaying and neutering of domestic, feral and stray animals, which helps both the community as a whole and individual residents. Similar to the City's Spay/Neuter Clinic, the objective of sterilizing these animals is to control population growth and reduce the number of unwanted animals in need of shelter and care. The Foundation is currently using the facilities of a spay neuter clinic in Brockville.**

**As the city of Ottawa's Spay & Neuter Clinic is currently open for surgeries only 4 days per week, the Foundation has expressed interest to the City in accessing its Spay/Neuter Clinic facilities during the days it is not currently operational in order to expand its animal sterilization efforts in the Ottawa area.**

**Recently, the Hollibell Foundation and other individuals and residents have made inquiries about whether Ottawa's Spay & Neuter Clinic can be made available for the other 2 – 3 days per week when the clinic is not operational, should another**

licensed veterinarian and/or credible organizations have the capacity to deliver professional services, and assuming the additional costs could be covered by other parties.

Recognizing that there may legislative barriers in this regard and that the current Spay/Neuter Clinic's own veterinarian is operating at capacity, could staff review the feasibility and costs of expanding the current Clinic facilities and operation to other parties in order accommodate additional surgeries at a time when issues of animal control is a growing concern.

**Demande de renseignement:**

La Fondation Hollibell est un organisme à but non lucratif enregistré (en cours d'obtention du statut d'organisme de bienfaisance) dont la mission est de promouvoir le bien-être des animaux en finançant la stérilisation des animaux domestiques, sauvages et errants, ce qui aide à la fois la communauté dans son ensemble et les résidents. À l'instar de la clinique de stérilisation de la Ville, l'objectif de la stérilisation de ces animaux est de contrôler leur population et de réduire le nombre d'animaux indésirables ayant besoin d'un abri et de soins. La Fondation utilise actuellement les installations d'une clinique de stérilisation de Brockville.

Puisque le personnel de la clinique de stérilisation de la Ville d'Ottawa n'opère actuellement que 4 jours par semaine, la Fondation a indiqué au personnel municipal qu'elle souhaitait accéder aux installations de la clinique de stérilisation lors des jours de fermeture de celle-ci afin d'étendre ses efforts de stérilisation des animaux de la région d'Ottawa.

La Fondation, ainsi que d'autres personnes et résidents, a récemment demandé s'il était possible d'accéder à la clinique de stérilisation de la Ville 2 ou 3 jours par semaine, lorsqu'elle est fermée, si un autre vétérinaire accrédité ou un autre organisme fiable pouvait y offrir des services professionnels, et si les frais supplémentaires étaient couverts par de tierces parties.

Reconnaissant qu'il existe des obstacles législatifs à cet égard et que le vétérinaire actuel de la clinique de stérilisation travaille au maximum de ses capacités, le personnel pourrait-il étudier la faisabilité de l'utilisation des installations actuelles de la clinique par d'autres parties et du prolongement de ses activités dans le cadre d'interventions chirurgicales supplémentaires, et définir les coûts qui y seraient associés, alors que la situation liée au contrôle

## **des animaux est de plus en plus préoccupante?**

**Response** (Date: 2024-May-06)

By-law and Regulatory Services staff were initially introduced to the Hollibell Foundation through a representative of the Ottawa Chapter of Community Veterinary Outreach in 2023. The Foundation representative expressed their interest in using the City's Spay/Neuter Clinic facilities to deliver sterilization services for pets, like that done at the privately-operated Lanark Leeds Grenville Spay Neuter Clinic.

Staff have investigated the feasibility of expanding the current Clinic facilities and operations to other parties and determined that legislation governing all veterinarians and veterinary facilities, as well as liability insurance considerations, prevent the rental of the City's Spay/Neuter Clinic facility to an independent external operator.

### **Background**

Recognizing the importance of pet spaying/neutering in effective control of the pet population, with the goal of furthering animal care and control generally, the City of Ottawa was granted special legislation by way of the City of Ottawa Act 1976 to establish a low-cost spay/neuter clinic. The City of Ottawa Spay/Neuter Clinic was established in 1978 with the participation of both the municipality and the community through a public advisory committee created specifically for this purpose.

The Clinic's Council-approved mandate involves making pet sterilization services more accessible to and affordable for pet owners who might not otherwise have their pets spayed/neutered, thereby encouraging the sterilization of the optimum number of cats and dogs. The overall objective is to reduce the unwanted pet population with the goal of reducing the need for care and shelter for homeless animals, the euthanasia rate, and the costs of animal care and control.

Since the City of Ottawa Spay/Neuter Clinic was established, general authority for that purpose was granted to all municipalities under the Ontario Municipal Act. Other Ontario and North American municipalities have also recognized the benefit of and need for accessible pet spay/neuter services in view of the municipal animal control mandate and many provide spay/neuter programs in some form as a best practice.

### **Clinic Operations**

Ottawa's Spay/Neuter Clinic is a progressive program that has informed models in other Canadian and international municipalities and continues to be one of a relatively small number in Canada operating full-time and servicing the public, regardless of income,

under the auspices of municipal government.

The Clinic specializes in pet sterilization. Approximately 2,500 surgeries are performed annually, preventing the potential of birth of hundreds of thousands of cats and dogs over time. City of Ottawa pet registrations are issued, and microchip implants are administered through the Clinic, as a 'one-stop' service. The operation of the Clinic plays a critical role in controlling the pet population, including the return of lost pets, and the associated costs of animal control.

The intent of the City's Clinic is to augment pet sterilization services in Ottawa, as provided by the private sector, not to compete with them, and to operate on a cost recovery basis. Further, Clinic fees and charges are lower than those of the private sector – which has a profit-oriented mandate – with the goal of making services more affordable and contributing to an increase in the rate of pet sterilization.

The Clinic has historically been, and continues to be, staffed with one veterinarian, two registered veterinary technicians, one temporary part-time technician and one clinic coordinator who is also a registered veterinary technician to support the others as needed. All staff, except the veterinarian, are unionized and are therefore subject to a collective agreement that prescribes a 35-hour work week, among other conditions.

The current facility has one operating theatre, one treatment room (where less invasive procedures can be undertaken) and holding facilities for cats and for dogs of various sizes. The Clinic can reasonably accommodate up to about 30 animals per day, with sufficient space for animal moves during the day. If all impacting factors are optimal, the maximum daily surgery load with the one operating theatre and the one treatment area is about 25.

The Clinic operates Monday to Thursday for 8.75 hours each day, with patients admitted in the morning and discharged in the mid to late afternoon, and time allotted for pre- and post-operative patient care and preparations for the next surgery day. This schedule reduces relative overhead of surgery and recovery, and associated functions because more surgeries can be completed in four longer days than five shorter ones, considering equipment set-up, shut down, drug log and other record completion, clean-up, etc. which can be done during the patient recovery period, and which are all reduced proportionally with this model.

Prior to 2020, the year of the global COVID-19 pandemic, the City's Clinic as currently structured from the staffing and facility perspective, was largely able to meet the demand for sterilization surgeries. Since that time however, the demand has increased

as a result of more residents adopting cats and dogs during the pandemic. Staff will continue to evaluate demand growth and make recommendations that meet legislative requirements to Committee and Council, if needed.

### **Legislative Considerations**

Like all other animal hospitals, the Clinic is regulated under the Veterinarians' Act and its regulations, administered by the College of Veterinarians of Ontario the licensing body. As such, the Clinic has a licensed veterinarian acting as clinical director and has accreditation as a Companion Animal Spay-Neuter Clinic obtained through the College, which includes an inspection and fulfillment of various other requirements. All clinical and medical matters are at the discretion of the veterinarian who, by virtue of their license to practice, is the responsible agent of the facility and who ensures that its operations uphold best practices and good medicine. The same legislation and accreditation requirements apply to any other animal hospital in Ontario.

### **Insurance Considerations**

Insurance stipulations prevents the rental of accredited veterinary facilities to other operators. Furthermore, the veterinarian and the Clinic facility each carry liability insurance and only one licensed veterinarian may be identified on the accreditation for each facility. This contributes to the rationale as to why the use of the Clinic cannot be rented to another veterinarian to perform sterilization surgeries.

### **Conclusion**

By-law and Regulatory Services continues to work with its partners, including the Ottawa Humane Society and the Ottawa Chapter of the Community Veterinary Outreach to identify legal and feasible options to accommodate additional clientele seeking to have their pets sterilized.

The Hollibell Foundation, as another valued partner, may be a mechanism for covering the cost to clients as it has demonstrated to date. Although the request to expand current Clinic operations to other parties cannot be granted, the Clinic has accommodated surgery for 34 pets of outreach clients within regular operations. Opportunities for collaboration and outreach efforts will continue to further the goal of animal care and control generally.

By-law and Regulatory Services has always been, and continues to be, supportive of and promotes pet sterilization, along with its partners, such as the Ottawa Humane Society and the Community Veterinary Outreach (Ottawa chapter), which is a registered

charity that leverages the human-animal bond and preventive veterinary care to engage homeless and vulnerably housed pet owners. By-law and Regulatory Services has long-standing, collaborative relationships with both organizations.

**Réponse** (Date: le 6 mai 2024)

Le personnel des Services des règlements municipaux a été mis en contact avec la Fondation Hollibell par l'intermédiaire d'un représentant de la section d'Ottawa de Community Veterinary Outreach en 2023. Le représentant de la Fondation a exprimé son intérêt à utiliser les installations de la clinique de stérilisation de la Ville afin de fournir des services de stérilisation pour les animaux de compagnie, comme cela se fait à la clinique de stérilisation privée de Leeds-Grenville-Lanark.

Le personnel a étudié la possibilité d'étendre les installations et les activités actuelles de la clinique à d'autres parties, et a déterminé que la législation régissant les vétérinaires et les installations vétérinaires, ainsi que les considérations relatives à l'assurance responsabilité civile, empêchent la location des installations de la clinique de stérilisation de la Ville à un opérateur externe indépendant.

### **Contexte**

Reconnaissant l'importance de la stérilisation des animaux de compagnie dans le contrôle efficace de la population d'animaux de compagnie, avec l'objectif de promouvoir les soins et le contrôle des animaux en général, la Ville d'Ottawa s'est vue accorder le droit, par le biais de la *Loi de 1976 sur la ville d'Ottawa*, d'établir une clinique de stérilisation à faible coût. La clinique de stérilisation animale de la Ville d'Ottawa a été créée en 1978 avec la participation de la municipalité et de la communauté, par l'intermédiaire d'un comité de consultation publique créé spécifiquement à cette fin.

Le mandat de la clinique, approuvé par le Conseil, consiste à rendre les services de stérilisation des animaux de compagnie plus accessibles et plus abordables pour les propriétaires d'animaux qui, autrement, ne feraient pas stériliser leur animal, encourageant ainsi la stérilisation d'un nombre optimal de chats et de chiens. L'objectif global est de réduire la population d'animaux de compagnie non désirés afin de réduire les besoins en matière de soins et d'abris pour les animaux sans abri, le taux d'euthanasie et les coûts liés aux soins et au contrôle des animaux.

Depuis la création de la clinique de stérilisation animale de la Ville d'Ottawa, une autorisation générale à cet effet a été accordée à toutes les municipalités en vertu de la *Loi sur les municipalités de l'Ontario*. D'autres municipalités de l'Ontario et de

l'Amérique du Nord ont également reconnu les avantages et la nécessité de services accessibles de stérilisation des animaux de compagnie dans le cadre du mandat municipal de contrôle des animaux, et nombre d'entre elles proposent des programmes de stérilisation sous une forme ou une autre en tant que meilleure pratique.

### **Activités de la clinique**

La clinique de stérilisation animale d'Ottawa est un programme progressiste qui a servi de modèle à d'autres municipalités canadiennes et internationales. Elle continue d'être l'une des rares cliniques au Canada à fonctionner à plein temps et à offrir ses services à la population, peu importe le revenu, sous la supervision de l'administration municipale.

La clinique est spécialisée dans la stérilisation des animaux de compagnie. Environ 2 500 interventions chirurgicales sont pratiquées chaque année, permettant ainsi d'éviter la naissance potentielle de centaines de milliers de chats et de chiens au fil du temps. La Clinique procède à l'enregistrement des animaux pour la Ville d'Ottawa, et à l'implantation de micropuces, dans le cadre d'un service à guichet unique. La clinique joue un rôle essentiel dans le contrôle de la population d'animaux de compagnie, y compris le retour des animaux perdus, et des coûts associés au contrôle des animaux.

L'objectif de la clinique de la Ville est d'augmenter les services de stérilisation des animaux de compagnie à Ottawa, fournis par le secteur privé, et non d'y faire concurrence, et fonctionne contre remboursement des frais. En outre, les honoraires et les frais de la clinique sont inférieurs à ceux du secteur privé – dont le mandat est axé sur le profit – dans le but de rendre les services plus abordables et de contribuer à l'augmentation du taux de stérilisation des animaux de compagnie.

La clinique a toujours été, et est encore, dotée d'un vétérinaire, de deux techniciens vétérinaires agréés, d'un technicien temporaire à temps partiel et d'un coordinateur, également technicien vétérinaire agréé, qui assiste les autres en cas de besoin. Tous les membres du personnel, à l'exception du vétérinaire, sont syndiqués et sont donc assujettis à une convention collective qui prévoit, entre autres, une semaine de travail de 35 heures.

Les installations actuelles disposent d'une salle d'opération, d'une salle de traitement (où des procédures moins invasives peuvent être entreprises) et d'installations d'hébergement pour les chats et les chiens de différentes tailles. La clinique peut raisonnablement accueillir jusqu'à 30 animaux par jour, avec suffisamment d'espace pour permettre aux animaux de se déplacer durant la journée. Lorsque tous les facteurs

pouvant avoir une incidence sont optimaux, le nombre maximal d'interventions chirurgicales quotidiennes de la salle d'opération et de la salle de traitement est d'environ 25.

La clinique est en activité du lundi au jeudi à raison de 8,75 heures par jour, les patients étant admis le matin et libérés en milieu ou fin d'après-midi, et du temps étant alloué aux soins préopératoires et postopératoires des patients et à la préparation de la journée de chirurgie suivante. Cet horaire de travail réduit les frais généraux relatifs à la chirurgie et à la convalescence, ainsi qu'aux fonctions associées, car il est possible de réaliser davantage d'interventions chirurgicales en quatre journées plus longues qu'en cinq journées plus courtes, compte tenu de l'installation et de l'arrêt des équipements, de la tenue du registre des médicaments et d'autres dossiers, du nettoyage, etc. qui peuvent être effectués pendant la période de convalescence du patient, et qui sont tous réduits proportionnellement avec ce modèle.

Avant 2020, année de la pandémie mondiale de COVID-19, la clinique de la Ville, telle qu'elle est actuellement structurée du point de vue du personnel et des installations, était largement en mesure de répondre à la demande de chirurgies de stérilisation. Depuis toutefois, la demande a augmenté parce que davantage de résidents ont adopté des chats et des chiens pendant la pandémie. Le personnel continuera à évaluer la croissance de la demande et à formuler des recommandations conformes aux exigences législatives à l'intention du Comité et du Conseil, le cas échéant.

### **Considérations législatives**

Comme tous les autres hôpitaux pour animaux, la clinique est régie par la *Loi sur les vétérinaires* et ses règlements, administrée par l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario, l'organisme chargé de délivrer les permis. À ce titre, la clinique dispose d'un vétérinaire agréé agissant en tant que directeur clinique et a obtenu une accréditation au titre de clinique de stérilisation des animaux de compagnie par l'intermédiaire de l'Ordre, ce qui inclut une inspection et le respect de diverses autres exigences. Toutes les questions cliniques et médicales sont laissées à la discrétion du vétérinaire qui, en vertu de son autorisation d'exercer, est l'agent responsable de l'établissement et veille à ce que ses activités soient conformes aux meilleures pratiques et à la bonne médecine. La même législation et les mêmes exigences d'accréditation s'appliquent à tout autre hôpital pour animaux en Ontario.

### **Considérations relatives à l'assurance**

Les dispositions en matière d'assurance empêchent la location d'installations vétérinaires accréditées à d'autres opérateurs. En outre, le vétérinaire et la clinique sont tous deux couverts par une assurance responsabilité civile, et un seul vétérinaire agréé peut figurer sur l'accréditation de chaque établissement. Cela explique pourquoi la clinique ne peut pas être louée à un autre vétérinaire pour effectuer des chirurgies de stérilisation.

## **Conclusion**

Les Services des règlements municipaux continuent de travailler avec leurs partenaires, notamment la Société protectrice des animaux d'Ottawa et la section d'Ottawa de Community Veterinary Outreach, afin de trouver des options légales et réalisables pour répondre aux besoins de clients additionnels cherchant à faire stériliser leur animal de compagnie.

La Fondation Hollibell, en tant qu'autre partenaire apprécié, peut offrir aux clients un mécanisme de recouvrement des coûts, comme elle l'a démontré jusqu'à présent. Bien que la demande d'expansion des activités actuelles de la clinique à d'autres parties ne puisse être accordée, la clinique a pu opérer 34 animaux de compagnie d'autres clients dans le cadre de ses activités régulières. Les possibilités de collaboration et les efforts de sensibilisation se poursuivront afin de faire progresser l'objectif des soins et du contrôle des animaux en général.

Les Services des règlements municipaux ont toujours soutenu et encouragé la stérilisation des animaux de compagnie, et continuent de le faire, en collaboration avec leurs partenaires, comme la Société protectrice des animaux d'Ottawa et Community Veterinary Outreach (section d'Ottawa), un organisme de bienfaisance accrédité qui s'appuie sur le lien entre l'homme et l'animal et sur les soins vétérinaires préventifs pour inciter les propriétaires d'animaux de compagnie sans abri ou logés dans des conditions précaires à s'engager dans cette voie. Les Services des règlements municipaux entretiennent des relations de collaboration de longue date avec ces deux organismes.

## **Standing Committees / Commission Inquiries:**

### **Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :**

*Response to be listed on the Emergency Preparedness and Protective Services Committee Agenda of May 16, 2024*

*La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence prévue le 16 mai 2024*